

Entretien avec Jacques Grimard

Yvon Lemay

Dans le but de rendre hommage à un collègue avec qui, malheureusement, je n'aurai pas eu la chance de collaborer autant que je l'aurais souhaité, j'ai pensé me plonger dans ses écrits et me permettre ainsi d'établir un dialogue « fictif » mais néanmoins significatif avec lui. Histoire de me familiariser avec sa pensée, sa vision, ses préoccupations et ainsi pouvoir imaginer sa voix chaude et forte me raconter sa passion pour les archives tout comme pour ceux et celles qui s'en préoccupent et qui cherchent à en préserver les traces afin d'en faire profiter tant les générations actuelles que futures.

Ce dialogue, cet échange avec Jacques Grimard par l'intermédiaire de ses écrits, ne vise pas à refaire chronologiquement le parcours d'une vie consacrée à l'archivistique. D'autres, mieux que moi seront en mesure de le faire. Il cherche plutôt, en recourant au plus grand nombre de textes qu'il a publiés en français pendant sa carrière, à faire état des différents thèmes ou préoccupations qui animeront sa pensée au cours des années. Toutefois, comme dans tout échange, même fictif, le questionneur et le questionné se laissent parfois prendre au jeu et en viennent à embrouiller le fil de leur propos. La curiosité de l'un se laisse emporter par les connaissances de l'autre. Soyez donc indulgent pour l'itinéraire que suivront leurs échanges. En fait, c'est bien la preuve que le dialogue a eu lieu, que les intérêts de l'un et de l'autre ont réussi à se rencontrer. (N.B. Pour ne pas alourdir inutilement le texte, la provenance des extraits cités est indiquée par un chiffre correspondant à la référence complète en fin de document.)

YL : *Jacques Grimard, débutons si vous le voulez bien par une question faisant appel à votre vaste expérience comme archiviste, à l'acuité de votre regard « synthétique » sur l'univers des archives. Pourquoi les archives sont-elles si importantes « pour » et « dans » nos sociétés aujourd'hui ?*

JG : « [...] Les archives, éléments primordiaux de la mémoire du monde, constituent un instrument privilégié de contribution au développement durable. À la fois preuves, témoignages et sources de renseignements, elles documentent la vie des sociétés, rendent les organismes et les gouvernements transparents et responsables face à leurs commettants, donc servent la démocratie, prouvent les droits collectifs et individuels, s'avèrent ce « jardin » riche des espoirs, des réalisations et des diversités qui nourrissent la vision du monde et les projets d'avenir de nos contemporains. Source d'enseignements et de réflexions, les archives constituent un point d'ancrage pour l'accomplissement des sociétés en ce qu'elles rappellent toujours à leur mémoire leurs valeurs, leurs droits, leurs réalisations, les fondements de leur évolution et de leur développement. » (1)

YL : *Et, par conséquent, qu'est-ce que cela implique selon vous pour l'archiviste ?*

JG : « L'impérative nécessité de rendre accessibles et de donner accès aux contenus des archives à une époque où les sociétés démocratiques exigent plus, beaucoup plus, de transparence de la part de leurs gouvernants et adoptent des Politiques de gestion intégrée et ouverte de l'information après s'être donné des lois d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels ; où les technologies de l'information et des communications (TIC) offrent des possibilités illimitées en matière de circulation et d'exploitation des contenus informationnels et de valorisation des archives elles-mêmes et des services archivistiques ; où les clientèles des services et institutions d'archives se sont diversifiées et élargies pour inclure le grand public, les administrateurs ainsi que les chercheurs professionnels de tous horizons disciplinaires. » (2)

YL : *Un défi important en effet, mais est-ce là le seul défi auquel les archivistes d'ici ou d'ailleurs doivent faire face aujourd'hui ?*

JG : « Qu'ils exercent leur profession à l'ouest, au centre, au nord, au sud de l'Europe ou encore au nord de l'Afrique, nos collègues sont confrontés essentiellement aux mêmes défis. Ce sont surtout :

1. Le sous-financement des archives [...]
2. La difficulté à se doter d'infrastructures de préservation, y compris et surtout de bâtiments, appropriés et essentielles au maintien à long terme, à la communication à travers le temps, de l'authenticité et de la fiabilité des témoignages documentaires laissés par les générations précédentes et de ceux qu'entendent transmettre nos contemporains. [...]
3. La complexe et coûteuse gestion des documents et/ou des archives électroniques et numériques qui commandent des interventions professionnelles dès leur conception et dont l'organisation intellectuelle et la communication exigent des approches, des procédés et des méthodes innovateurs, des expertises nouvelles et multiples ainsi que des infrastructures technologiques sophistiquées. [...]
4. [Comme je le mentionnais,] L'impérative nécessité de rendre accessibles et de donner accès aux contenus des archives [...et]
5. Le développement et le renouvellement de la profession [...] » (2)

YL : *Jacques Grimard, explorons si vous le voulez bien chacun des points que vous venez de mentionner. Vous soulignez le sous-financement des archives, est-ce si important par rapport aux autres secteurs culturels ?*

JG : « [Dans une Enquête auprès des établissements du patrimoine, réalisée en 2005] Les établissements d'archives représentent 27,8 % de la population visée [...] mais ne reçoivent que 7,1 % du total des revenus de fonctionnement ainsi que 0,7 % du total des subventions pour immobilisation allouées au domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. L'analyse des données sur les dépenses montre par ailleurs que les établissements d'archives génèrent environ 7,0 % du total des dépenses de

fonctionnement et 2,0 % des dépenses en immobilisation. Le constat que nous pouvons tirer de ces résultats est sans équivoque. Le secteur des archives est sous-financé, très faiblement soutenu sur le plan pécuniaire par les institutions publiques, parapubliques et privées, comparativement aux autres composantes du domaine du patrimoine, des institutions muséales et des archives. Ce constat est d'autant plus alarmant que nous savons que les établissements du secteur ont une très faible capacité d'autofinancement comparativement à ceux des deux autres secteurs. » (3)

[Et, si vous me le permettez Yvon, j'ajouterais d'autres données, tout aussi révélatrices de cet état de fait.] « Ainsi, en 1999-2000, l'Administration publique québécoise a alloué 13,7 millions de dollars au développement des archives. Or, ces 13,7 millions équivalaient à 8,5 % des dépenses consenties au secteur « Patrimoine » (160,1 M\$); à 9,7 % des investissements dans les bibliothèques (140,5 M\$); à 14 % des crédits affectés aux musées (91,0 M\$). Au total, ces mêmes 13,7 M\$ ne représentent que 1,8 % des dépenses internes et externes de l'État au titre de la culture (754,4 M\$). Autre indicateur tout aussi éloquent : la part des ressources allouées aux dépenses de fonctionnement par rapport aux dépenses salariales et à l'ensemble du budget est particulièrement mince. Aux Archives nationales du Québec, pour l'exercice financier 2000-2001, les crédits de fonctionnement représentent seulement 12 % de la masse salariale – contre 22 % dans les autres institutions fédérale, provinciales et territoriales – et seulement 4,5 % de l'ensemble du budget. C'est assez dire l'état précaire et difficile dans lequel se trouve ce secteur d'activités culturelles. » (4)

YL : *Le deuxième point avait rapport à la difficulté à se doter d'infrastructures de préservation. Pourriez-vous d'abord préciser ce que l'on entend par préservation ?*

JG : « [...] a préservation n'est pas la simple addition d'actions ou d'interventions destinées à protéger l'objet archivistique. Elle constitue un ensemble d'activités hiérarchisées, planifiées et articulées de manière à assurer la durabilité de l'information. Elle recouvre tout aussi bien les interventions en matière de conditions environnementales de garde de l'information que les mesures prises en vue d'assurer la pérennité des systèmes informatiques ou encore que les actions plus pointues de réparation des documents endommagés. En somme préserver des archives, ce n'est pas réagir ou agir après ou encore réparer les dommages; c'est, ainsi que le suggère l'origine latine du terme *praeservare*, anticiper, mettre à l'abri ou épargner du danger de perte ou de détérioration. » (5)

YL : *Au Canada, l'on peut dire, n'est-ce pas Jacques, que nous sommes choyés en matière d'infrastructure de préservation avec le Centre de préservation Bibliothèque et Archives Canada qui a ouvert ses portes à Gatineau en 1997 ?*

JG : [Tout à fait.] « Au cœur de ce gigantesque coffre, 48 chambres fortes de 350 mètres carrées chacune, surmontées de laboratoires à la fine pointe de la technologie, destinés à assurer l'entretien du contenu des chambres fortes. Le tout est entouré d'une coque de

verre conçue pour assurer une protection contre les variations climatiques qui caractérisent notre pays de froidure. » (6). [Mais, ce n'est pas tout. Il n'y a pas que l'édifice, fort remarquable, qui est à souligner.] « Tous les laboratoires y ont été réunis en un concept architectural totalement ouvert. Nos spécialistes de la gestion de l'entreposage, de la restauration des livres anciens, du traitement des photographies y côtoient sur une base régulière leurs collègues experts en microfilm, en numérisation aussi bien que leurs confrères et consœurs chargés d'assurer la préservation des archives sonores, cinématographiques et télévisuelles. Après avoir travaillé pendant des années dans l'isolement, dispersés dans quatre ou cinq édifices éloignés les uns des autres, les voilà maintenant tous regroupés, échangeant les trucs de leurs métiers respectifs, des conseils et des solutions pratiques, redéfinissant au quotidien la pratique de la préservation, abordant cette pratique dans un esprit libéré des carcans professionnels étroits, plus ouvert aux démarches intégrées. » (5)

YL : *Dans une perspective immédiate et à plus long terme, quelles sont les possibilités selon vous qu'offre le Centre de préservation Bibliothèque et Archives Canada ?*

JG : « Dans une perspective immédiate, cette structure [rassemble] – enfin! – les dizaines de milliers de mètres linéaires de documents écrits, les millions d'images, les milliers d'heures de visionnement et d'audition de documents audio-visuels et les millions de « bits » d'information que les Archives nationales du Canada, au nom des citoyens et citoyennes de ce pays, ont préservés jusqu'ici dans plus d'une dizaine d'édifices et dans des conditions souvent inadéquates. Tout cela aussi pour regrouper et tirer le maximum de profit [comme je le soulignais,] des interventions professionnelles, souvent uniques et hautement spécialisées, des dizaines d'experts [...] qui, jour après jour, s'assureront que les « trésors » documentaires des Archives nationales seront toujours là, et à très long terme, en condition optimale d'accessibilité et de préservation. Dans une perspective de plus longue durée, le Centre de préservation garantira la pérennité des Archives nationales du Canada en tant que lieu de mémoire collective. Car c'est bien d'un lieu physique qu'il s'agit, d'un endroit, d'un site voué à la mémoire. Un immense gisement de documents écrits, graphiques et audio-visuels provenant de l'État canadien et des régimes qui l'ont précédé, d'entreprises, d'organismes de toutes sortes et de particuliers qui ont marqué le développement de ce pays. Une masse d'informations destinées à former les perceptions et les connaissances des Canadiens et Canadiennes, à étayer leur savoir et à appuyer les regards qu'ils portent sur cette société complexe et riche à laquelle ils donnent vie quotidiennement. » (6)

YL : *Vous mentionniez Jacques les milliers d'heures de visionnement et d'audition des documents audio-visuels, pourquoi accordez-vous une importance particulière à ces documents ?*

JG : « On a pu argumenter dans le passé qu'à tout prendre l'audio-visuel ajoutait peu d'information et de sens aux portraits ou aux descriptions textuelles, pour ne retenir que ces deux exemples. Pourtant, si l'on s'arrête à observer et à comparer, dans une démarche

critique positive qui ne cherche en rien à minimiser ou à nier l'intérêt des documents plus conventionnels, la différence est là, dans toute sa visibilité et dans toute son audibilité. Car la particularité de l'enregistrement sonore, vidéo ou filmique réside dans la saisie et la reproduction des mouvements, des tons et des oscillations, dans la prolongation de l'instantanéité, dans la vie qu'elle donne en quelque sorte à l'information. En cela, les documents audio-visuels permettent d'appréhender la totalité des événements qui y sont enregistrés; ils complètent les perceptions et les compréhensions des faits qui y sont consignés; ils en rendent en quelque sorte la plénitude. En animant l'information, ils révèlent l'humanité telle qu'en elle-même : grouillante, bruyante, agitée, vivante; et ils ne sont pas sans modifier, sans influencer nos perceptions et nos compréhensions de son évolution et de devenir. C'est là un apport non négligeable que celui de consigner le mouvement et la « vie qui bat » et de permettre qu'ils reviennent à la mémoire avec toute leur puissance d'évocation initiale. » (7)

YL : *En effet, il s'agit là d'un trait fondamental et je présume que, dans votre esprit, les documents audio-visuels, tout comme d'ailleurs les documents plus conventionnels, doivent être largement accessibles. Aussi, j'aimerais savoir ce que vous pensez des efforts qui ont été faits jusqu'ici pour numériser le patrimoine documentaire ?*

JG : « [J] usqu'ici on a fait beaucoup dans la multiplicité tant par le nombre et la variété des organisations qui se sont investies dans la numérisation du patrimoine documentaire que par la diversité des documents numérisés. [...] Le temps est venu de tirer les leçons utiles de ces multiples expériences : de pérenniser cet inventaire et de le mettre à jour régulièrement; de se doter d'une politique ou d'une stratégie de numérisation qui établisse les principes et les critères de choix des projets et qui en détermine le cadre d'allocation des ressources ; d'adopter des pratiques qui garantissent la cohérence de l'action dans ce vaste chantier de conversion du patrimoine documentaire ; et, enfin, d'agir en concertation. » (8)

YL : *Jacques, quel lien faites-vous entre la préservation et le troisième point dont vous faisiez mention, soit les archives électroniques et numériques ?*

JG : [D'emblée, je dirais ceci.] « Prenant en compte les pratiques courantes de gestion, de production et de dissémination de l'information, [...] la gestion de la préservation s'applique à l'ensemble du cycle de vie et de gestion de l'information. Et ce me semble particulièrement vrai de l'information contenue dans les systèmes électroniques qui soutiennent les activités opérationnelles des organisations. La durée de vie des technologies de l'information est courte et commande des interventions de prévention, de maintien et de protection au moment même de la conception des systèmes. Elles exigent que nous pensions « préservation » dès l'origine du cycle de vie de l'information de manière à en garantir le maintien non seulement en prévision d'une éventuelle garde à très long terme mais aussi et surtout en vue d'une utilisation efficace et efficiente à court et moyen terme. » (5). [Et cette approche en amont, dès la création de l'information, a des répercussions importantes sur le travail de l'archiviste.] « Dorénavant, l'archiviste

n'agit plus que sur la mémoire passée dont il reçoit les bribes à conserver; il est partie prenante de la définition de la mémoire présente, au bénéfice du présent et du futur. » (9)

YL : *Par conséquent, comment voyez-vous la préservation à long terme des archives électroniques ?*

JG : « [...] Nous sommes confrontés, à l'aube de la Révolution de l'information, aux défis de la préservation et de l'accès à long terme de ce que nos sociétés auront jugé bon de conserver pour mémoire. Tout comme eux nous devons nous assurer que le médium et le message franchiront l'épreuve du temps et témoigneront pour les générations futures du devenir de notre époque. Or, le recours systématique et généralisé aux procédés automatisés de création, de consignation, de traitement et de circulation de l'information pose aujourd'hui des défis particuliers en matière de protection et d'accessibilité à long terme à cette information dite «électronique», nouvelle à la fois dans sa forme et dans sa configuration. » (10)

YL : *Défis qui vous inquiètent, qui vous laissent croire que la mémoire est à l'abandon ?*

JG : « [Je n'ai] pas l'impression que les archives de notre temps soient orphelines et que notre mémoire soit laissée à l'abandon. À preuve, les remarquables efforts investis par les États et autres institutions publiques pour s'assurer d'une gestion cohérente de la création, de l'organisation et de l'accès à leur information et du maintien de son authenticité et de sa fiabilité. Mais la partie n'est pas encore gagnée et il faudra s'assurer que les besoins des utilisateurs sont pris en compte dans l'élaboration et l'application des stratégies et faire en sorte que tous les partenaires mis à contribution assument leur responsabilité face aux ressources informationnelles dont ils sont les dépositaires. Car visiblement, aucune institution n'y arrivera seule. Ici, universitaires, praticiens et utilisateurs ont un rôle à jouer pour que jamais la mémoire documentaire des organisations n'ait à être confiée à quelque orphelinat que ce soit. » (11)

YL : *Le quatrième défi que vous souligniez était de rendre accessible et de donner accès aux archives. Qu'en est-il de ces aspects à l'heure d'Internet ?*

JG : « L'Internet a tout bouleversé en matière de communication des documents et de démocratisation de l'accès à l'information. D'autant plus que les technologies de l'information et de la communication – les TIC – permettent maintenant de développer des moteurs de recherche adaptés à différents profils d'utilisateurs, capables d'explorer les textes, les images et les sons et d'y donner un accès intégré. » (8)

YL : *D'après vous, Jacques, quel est l'impact d'Internet sur les utilisateurs ?*

JG : « Les citoyens et citoyennes de nos sociétés développées habitent dorénavant l'Internet et sont familiers avec ces technologies qui ont pénétré leurs foyers il y a vingt ans et plus. Ils sont partie d'une culture informationnelle différente; leurs stratégies de recherche ne sont plus les mêmes; leurs attentes sont plus exigeantes tant du point de vue de la rapidité d'accès que de celui de la qualité de l'information. Me vient ici à l'esprit ce souvenir d'un de mes maîtres parti trop tôt, devenu pour un temps mon patron et qui m'a honoré de son amitié: le professeur Pierre Savard de l'Université d'Ottawa. Lors de nos déjeuners annuels, une tradition qu'il avait établie, il m'interpellait sur le ton de l'humour: « Grimard, tonnait-il, tes instruments de recherche, je ne leur fais pas confiance. Tu m'y dis bien ce que tu choisis de me dire. Je veux voir les documents et me faire une idée moi-même »! Je répondais toujours en lui fournissant des explications sur les extraordinaires progrès réalisés grâce à la normalisation des procédés de description... un sujet dont il n'avait sans doute que faire! Pour l'utilisateur qu'il était et que sont les citoyens, les clients et les utilisateurs d'archives, toute cette instrumentation professionnelle n'a de sens que si et seulement si elle produit les résultats attendus, c'est-à-dire une information disponible, signifiante, pertinente, exploitable et, surtout, comportant une valeur ajoutée par rapport aux autres informations disponibles. [Et, chose importante à souligner dans ce contexte,] « Je crois donc que le rapport à l'archive a changé: on ne la voit plus avec un regard de collectionneur; on ne la perçoit plus comme un objet de curiosité. On l'utilise parce qu'elle fonde une démarche autonome de construction mémorielle, d'apprentissage ou de fabrication du savoir. » (12)

YL : *Parmi les défis dont vous avez fait état un peu plus tôt, vous avez mentionné le développement et le renouvellement de la profession. Comment le voyez-vous au juste ?*

JG : « À mon sens, l'effort doit porter ici dans trois directions : [d]abord les institutions d'enseignement auraient avantage à accorder une plus grande importance à la compréhension et à l'analyse de l'esprit et de la lettre des lois, politiques publiques et orientations stratégiques des États. [...] Car comment pourrions-nous jamais comprendre le sens profond de telle ou telle pratique de gestion exigée par la législation, si nous ne pouvons pas saisir les assises philosophiques et sociologiques de ces mêmes lois ? [...] Deuxièmement, les archivistes se doivent d'investir dans l'accroissement de leurs connaissances eu égard à la nature, au profil, aux attentes, voire au degré de satisfaction des clientèles utilisatrices des services et des produits archivistiques. Ici, on peut tirer des leçons des nombreuses études réalisées par les chercheurs en bibliothéconomie ou en muséologie, deux domaines relativement proches de l'archivistique disposant d'une solide tradition en matière d'études des clientèles. [...] Troisième secteur à investir en matière de développement des connaissances: la gestion des services. [...] Le temps est peut-être venu de pousser la recherche scientifique et de constituer des modules d'enseignement spécifiquement dédiés aux problématiques de gestion depuis l'administration des ressources et des opérations jusqu'à l'évaluation de la qualité des résultats et des impacts, en passant par la gestion stratégique des services d'archives et/ou de la fonction gestion de l'information au sein des organisations. » [Sans oublier, bien sûr, le fait que les archivistes doivent également relever le] « double défi de maintenir à jour leurs connaissances des supports conventionnels et analogiques de l'information et d'être à la

fine pointe en matière d'information numérique. Ils doivent comprendre cet objet changeant pour pouvoir se l'approprier et jouer efficacement leur rôle. En un sens, voilà peut-être une réalité qui contribue à leur originalité professionnelle [...] » (12)

YL : *Intéressant cet aspect d'« originalité professionnelle » que vous soulignez à propos des archivistes et de l'information numérique. Mais est-ce à dire que l'impact du numérique sur les archivistes est surtout d'ordre technique ?*

JG : « [...] me semble que jusqu'ici, les archivistes se sont beaucoup définis par rapport à leur objet, par rapport à eux-mêmes et à l'intérieur de leurs propres frontières professionnelles. Il faut sans doute partir de là. Mais, à mon sens, l'impact majeur de toute cette révolution numérique qui les affecte, comme d'autres corps professionnels d'ailleurs, réside principalement dans le fait qu'ils doivent se redéfinir par rapport et en relation à d'autres pourvoyeurs de services d'information et à d'autres objets informationnels et qu'ils doivent, dans cet exercice de redéfinition, prendre en compte l'utilisateur: son profil, ses besoins, ses attentes. » (12)

YL : *Alors, dans ce contexte, où est l'« originalité professionnelle » des archivistes pour reprendre votre expression ?*

JG : « [...] Il est deux fonctions qui, à mon sens, font l'originalité professionnelle des archivistes: l'évaluation de l'information [...] et la protection à long terme de l'authenticité et de l'intégrité de cette information. Ce sont là des forces sur lesquelles les archivistes devraient fortement capitaliser pour prendre leur place dans le concert des professions liées à la gestion de l'information documentaire. » (12)

YL : *Pourriez-vous, Jacques, nous donner un exemple à propos de l'évaluation qui nous permettrait de mieux comprendre cette « originalité » de l'archiviste ?*

JG : [Oui, bien sûr. Prenons le cas des coûts de reproduction à des fins de conservation des documents audio-visuels qui, comme on le sait, sont des plus dispendieux.] « Ainsi, la copie d'un film peut varier entre 70.00\$ et 300.00\$ la minute selon que l'on traite du noir/blanc 16mm ou encore du couleur 35mm; celle d'une vidéo varie entre 1.75\$ et 3.00\$ la minute; quant à la reproduction d'une bande sonore, elle revient à environ 1.25\$ la minute. Nous vous laissons à penser ce que peut coûter la production d'une copie maîtresse et d'une copie de référence de chacun des documents audio-visuels conservés par des institutions comme les Archives nationales du Canada ou comme les Archives nationales du Québec. En clair, dans l'état actuel des choses, une telle approche n'est absolument pas envisageable...et tant pour la restauration que pour la copie préventive de ces documents il faut développer des approches graduées qui soient fonction de la qualité et de l'importance de l'information. Si tous conçoivent aisément que tous les moyens doivent être mis en œuvre pour préserver à long terme des images mouvantes documentant, par exemple, la grève de Winnipeg, en 1919, ou encore la crise d'octobre

1970 au Québec, plusieurs admettront que les mêmes efforts ne sont peut être pas requis pour assurer la préservation de toutes les émissions d'affaires publiques présentées sur nos chaînes télévisuelles. » (9)

YL : *Je constate que vous portez une attention particulière depuis plusieurs années à l'évaluation de programme en milieu archivistique. À quand remonte cet intérêt ?*

JG : « Mon intérêt pour l'évaluation de programme en milieu archivistique remonte au temps où, travaillant dans des institutions publiques d'archives canadiennes, j'étais occasionnellement amené à participer à des études d'évaluation « formative » ou « sommative », soit à titre de membre de groupes de travail mandatés pour recevoir les résultats d'études évaluatives, soit à titre de fournisseur de renseignements ou soit encore à titre de gestionnaire responsable de secteurs ou d'opérations archivistiques. Par ailleurs, en dehors de ces activités proprement évaluatives, j'étais régulièrement appelé à collaborer à des exercices de planification stratégique ou opérationnelle au terme desquels il fallait arriver à déterminer les facteurs de succès des activités ou projets envisagés et à préciser des critères aussi bien que des instruments sur lesquels nous entendions prendre appui pour juger des résultats atteints. » (13)

YL : *C'est donc fort de cette expérience concrète que vous avez amorcé une réflexion sur la question ?*

JG : [Oui, en effet.] « C'est dans la foulée de ces observations tirées de l'expérience que j'ai choisie, en joignant l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal, de pousser plus loin la réflexion sur l'évaluation de programme. Des recherches préliminaires dans la littérature scientifique et professionnelle m'ont fait voir que si cette discipline était bien connue et pratiquée systématiquement par les bibliothécaires et les muséologues, elle l'était vraisemblablement moins chez les archivistes. Il m'est alors apparu que la communauté archivistique gagnerait à maîtriser les fondements théoriques et les méthodes d'évaluation de programme et à se doter de méthodes d'évaluation qui soient adaptées à ses besoins et à ses attentes. [...Mon] projet a donc pour objet les fondements théoriques et les méthodes d'évaluation de l'efficacité (processus), de l'efficacité (résultats) et de l'impact (portée ou retombées) des activités, des produits et des services offerts aux clientèles, dans les organisations archivistiques. En fait, il s'agit de concevoir une approche d'évaluation de programme plurielle et modulaire 1) qui permette aux institutions et aux services d'archives d'apprécier l'efficacité, l'efficacité et la portée de leurs activités et de leurs réalisations; et 2) qui tienne compte à la fois des objectifs de l'évaluation, des types d'organisations et de la nature de leurs activités et de leurs réalisations. » (13)

YL : *Et, à ce stade-ci de vos travaux, comment concevez-vous cette approche d'évaluation en regard du milieu archivistique ?*

JG : « Il en ressort que l'approche unique et idéale n'existe pas et qu'il faut, au contraire, s'en remettre à des démarches souples et ouvertes aptes à apporter réponses aux questions évaluatives posées par le milieu concerné. [...] La décision d'adopter un modèle plutôt qu'un autre doit prendre appui sur l'objet même de l'évaluation et sur l'usage qu'on veut en faire: les choix quant à l'approche, quant aux méthodes et quant à la nature de l'information à recueillir en dépendent. [...] Enfin, et par-dessus tout, les archivistes doivent vouloir se questionner non seulement sur la qualité de leurs activités et des résultats en découlant, mais aussi sur leurs effets et leurs retombées. Est-ce que le programme visé fonctionne? Est-ce qu'il est porteur de changement? Améliore-t-il les choses? Qu'advierait-il si le programme n'existait pas? Voilà autant de questions, parmi d'autres, auxquelles l'évaluation de programme, dans le domaine des archives comme ailleurs, peut et doit apporter réponse. » (13)

YL : *Le temps file et il y a encore tellement de sujets, d'aspects que j'aimerais que l'on aborde. Comment voyez-vous Jacques le rôle de l'archiviste ?*

JG : « [...N]ous savons que nous sommes constructeurs, gardiens et communicateurs d'information organique et consignée et qu'à ce titre nous collaborons à la gestion de la mémoire du monde. Nous savons aussi que nous n'avons pas toujours joué ce triple rôle et que nous y sommes venus graduellement. D'abord gardiens de documents anciens, nous sommes devenus gardiens et communicateurs avant de nous définir comme spécialistes de la structuration, de l'organisation et de la communication de la mémoire. En somme, nous voyons que notre mission a évolué; qu'elle n'est pas statique; qu'elle s'est adaptée à la faveur de la transformation des attentes de la société et du développement de nos propres pratiques et savoirs. » (14)

YL : *Vous dites que la mission de l'archiviste a évolué, qu'elle s'est adaptée. De quelle manière voyez-vous l'évolution de la profession d'archiviste ?*

JG : « C'est devenu un lieu commun que d'affirmer que le métier d'archiviste a connu de singuliers changements au cours des deux ou trois dernières décennies. Il y a trente ans, l'objet de l'archiviste était essentiellement le document textuel témoin d'un passé éloigné; sa formation aucunement orientée vers l'organisation et la mise en service des archives reposait sur un sujet de spécialisation ou encore sur une connaissance, parfois approfondie, du contenu des archives. Or, voilà que maintenant nous travaillons sur un objet immatériel – l'information – incarné en plusieurs formes – depuis la feuille de papier jusqu'à la disquette en passant par la pellicule filmique –, conservé de diverses manières – selon la nature des supports – et utilisé à des fins multiples allant de la recherche historique savante jusqu'à la prise de décision à visée opérationnelle immédiate. Voilà qu'à l'instar de nos collègues bibliothécaires, documentalistes et informaticiens nous nous percevons comme des professionnels de l'information dont le métier consiste essentiellement à rendre accessible cette information et à développer des méthodes de traitement utiles et propres à en faciliter le repérage et l'utilisation. » (15)

YL : *Parlant d'évolution, à quel moment au Québec vont se mettre en place les bases de l'univers archivistique actuel ?*

JG : « C'est [...] au début du XXe siècle – notamment avec la création, en 1920, des Archives de la province de Québec – que commence à prendre forme l'univers archivistique tel que nous le connaissons aujourd'hui, avec ses institutions, ses lois, son milieu professionnel et ses utilisateurs. À l'automne 1920, Pierre-Georges Roy, fondateur du *Bulletin des recherches historiques*, membre de la Société royale du Canada et directeur du Bureau des archives fédérales à Québec, prend charge du Bureau des archives de la province à titre d'« archiviste du gouvernement de la province de Québec ». Il y fera notamment sa marque grâce à la publication des *Rapports annuels de l'archiviste de la province*, véritables mines de renseignements sur les archives, dont la série d'inventaires se poursuivra jusqu'à la fin des années 1970, quand le Bureau des archives prendra le nom d'Archives nationales du Québec. » (16)

YL : *Et, avant le XXe siècle, quelle était la situation des archives ? A-t-on entre autres une idée de la place des archives au début de la colonie ?*

JG : « La première mention de l'existence de pratiques archivistiques en Nouvelle-France fait état de l'incendie, en juin 1640, de la chapelle Notre-Dame-des-Anges et de la disparition du « Catalogue des baptisés à Québec depuis 1621 jusqu'à 1640 ». Un siècle plus tard, l'administration coloniale projette de copier « les pièces importantes conservées dans la colonie et [de produire] un inventaire complet des registres », puis d'aménager un local propre à la conservation des archives dans la résidence officielle de l'intendant. Mais, au moment du retrait de la France de la vallée du Saint-Laurent, une grande partie des archives réunies par les administrateurs coloniaux, officiers militaires et magistrats sera rapatriée en territoire métropolitain. À la fin du XVIIIe siècle, le gouverneur britannique, lord Dorchester, s'inquiétera du sort des archives françaises restées dans la colonie et commandera une étude sur la question. Cette analyse donnera lieu, en 1791, à la publication d'un rapport et à de nouvelles décisions quant à la garde de ces archives officielles, dont on peut douter qu'elles ont été effectivement appliquées. Entre temps, des archives sont créées, s'accumulent dans des conditions peu propices à la conservation à long terme ou disparaissent au gré des hasards de l'existence, comme ce fut le cas lors de l'incendie du parlement de Montréal en 1849. » (16)

YL : *Quelle est donc la situation des archives au Québec au XIXe siècle ?*

JG : « [...] Au Québec, le Secrétaire et registraire provincial prend charge de la gestion des archives – notamment des archives héritées du régime colonial français – et, dès 1868, s'affaire à assurer le transfert d'archives depuis le nouvel État fédéral, conformément aux dispositions de l'article 143 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique. À cette époque, les archives fédérales mettent également à contribution de nombreuses personnalités du Québec pour leur copie de documents à l'étranger. Par ailleurs, le

Bureau du registraire de la province de Québec s'active à regrouper des archives officielles, à copier des documents en France, à publier des inventaires et à assurer la préservation adéquate des documents notariaux et d'état civil. Au tournant du XXe siècle, le terrain est prêt pour la mise en place d'une institution d'archives. » (16)

YL : *Revenons à aujourd'hui Jacques si vous le voulez bien. Si vous aviez à définir, en quelques mots, la pratique archivistique, que diriez-vous ?*

JG : « D'abord, sans doute, que l'archivistique est un champ de pratique, un métier, une profession. Ensuite, qu'elle est un champ d'études, un champ de savoir appliqué qui s'est constitué à partir de l'exercice d'un métier et qui prend sa source dans la polyvalence des pratiques, mais aussi, du point de vue de la connaissance, dans la multidisciplinarité des savoirs. Enfin, que si elle est une et que si son objet – l'information – est également un, l'archivistique ne comprend pas moins deux orientations, l'une axée sur la gestion de l'information courante et l'autre tournée vers l'administration de l'information passée. » (17)

YL : *Et, plus spécifiquement la pratique archivistique québécoise, toujours en quelques mots il va sans dire ?*

JG : [Tout comme mon collègue Carol Couture, je crois que] « La pratique archivistique québécoise a réussi l'intégration originale en une discipline de deux domaines d'activité complémentaires, mais se trouvant en situation de juxtaposition jusqu'à un passé encore relativement récent. On aura reconnu ici le « records management », la gestion des archives courantes et intermédiaires portant une valeur primaire, et la gestion des archives définitives porteuses d'une valeur secondaire et destinées à une conservation permanente en raison, principalement, de leur intérêt patrimonial. Cette originalité québécoise tient à un nouvel équilibre entre ces deux pratiques complémentaires selon lequel les interventions des services d'archives en administration de l'information courante ne sont pas subordonnées aux finalités de la gestion des archives définitives, mais visent à la fois l'efficacité et l'efficience des systèmes de gestion de l'information aussi bien que la constitution de corpus d'archives définitives signifiants et révélateurs de l'évolution des organisations. » (4)

YL : *À la lumière de votre vaste expérience et de votre engagement au cours de toutes ces années au sein du milieu des archives, quelle est la place de l'archivistique à l'ère de l'information ?*

JG : « Nous vivons dans un univers où l'information est devenue la « condition essentielle de la créativité, de la qualité et de l'innovation » et où l'informatique est devenue un mode de vie. Cet univers se caractérise aussi par une soif d'information que le savoir contemporain ne saurait à lui seul satisfaire. Cet univers n'est pas le fruit d'une génération spontanée : 100 milliards d'hommes y ont vécu; d'innombrables alluvions

documentaires s'y sont accumulées; l'expression de la pensée humaine s'est transmise sur des centaines, voire des milliers de supports différents. Cet univers a soif de communication et de savoir. Il se trouve que nous pouvons contribuer à la satisfaction de ces besoins devenus vitaux pour le développement de l'humanité en gardant ce précieux héritage et en faisant en sorte qu'il puisse résonner jusqu'aux confins de la planète. Cependant, nous ne saurons le faire que si nous savons exploiter au maximum les technologies anciennes et nouvelles mises à notre disposition et que si nous favorisons le regroupement des expertises, le partage des responsabilités et l'action concertée tant dans nos établissements qu'aux échelles internationale, nationale et régionale. » (5)

YL : *Quels sont les défis professionnels auxquels les archivistes sont ainsi confrontés ?*

JG : [Selon moi, ils sont de trois ordres.] « Confrontés au défi posé par la masse d'information, ils doivent pouvoir départager l'accessoire de l'essentiel et voir à ce que soient prises les mesures appropriées pour assurer une gestion rationnelle de l'un et de l'autre. Contraints de vivre avec des supports et des véhicules d'information de plus en plus sophistiqués, fragiles et éphémères, ils sont conduits à rechercher et à mettre au point des moyens techniques susceptibles d'accroître la durabilité de l'information. Enfin, à une époque où la disponibilité et l'accès rapide et personnalisée à l'information constituent des éléments majeurs des attentes de la société, l'archiviste ne peut plus se contenter des modes passifs d'accès. » (9)

YL : *Et sur le plan des qualités qui sont requises de la part des archivistes pour relever ces défis, pour exercer leur métier dans ce contexte, quelles sont-elles selon vous ?*

JG : « S'agissant d'énoncer à grand traits les qualités requises pour exercer ce métier, retenons les éléments suivants :

- forte capacité d'analyse et de synthèse doublée d'une aptitude particulière à clarifier les situations complexes et à aller à l'essentiel;
- aptitudes à formuler clairement ses idées à l'écrit comme à l'oral;
- jugement sûr;
- aptitude à prendre des décisions sur des questions importantes liées à la constitution de la mémoire d'une société;
- ouverture aux technologies nouvelles doublées de bonnes connaissances sur les méthodes et modes de technologies de l'information;
- bon sens des communications joint à des aptitudes à négocier et à transiger avec des clients fort variés depuis le pourvoyeur de services technologiques jusqu'au savant en quête d'information en passant par l'administrateur sur le point de prendre une décision ou de lancer une opération. » (9)

YL : *En terminant, pourquoi l'archive Jacques Grimard ? Pourquoi tous ces efforts afin de la préserver, d'en garder la trace ?*

JG : « Tout cela [...] pour que puissent prendre forme les interprétations qui [...] donnent un sens au devenir et marquent le cours des événements. [Car, comme le dit si justement Arlette Farge dans son ouvrage *Des lieux pour l'histoire* (1997),] «...l'important dans la société consiste sûrement plus en l'interprétation qu'en la chose...seule l'interprétation est capable de donner du sens, de produire du consentement ou des rébellions, d'« axer » le cours des choses...l'opinion établie autour et à partir d'elle...produira d'autres interprétations, d'autres événements. » » (6)

« [Finalement] la fonction/valeur de témoignage constitue peut-être celle qui caractérise davantage les archives [...] » (18)

YL : En vous remerciant Jacques Grimard d'avoir partagé toutes ces réflexions avec moi. Je suis persuadé que vos propos sauront eux aussi, par l'interprétation dont ils feront l'objet, donner du sens à ceux et celles qui en prendront connaissance.

Références :

(1) Wallot, Jean-Pierre et Jacques Grimard. 1996. « Culture, archives et développement ». *Archives*, vol. 27, no 3 (hiver 1996), 3-9. En ligne. < http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_3/27-3-Wallot.pdf >. Consulté le 24 août 2007.

(2) Grimard, Jacques. 2002-2003. « Un regard sur le monde archivistique : particularismes et similitudes ». *Archives*, vol. 34, no 1-2, 5-8. En ligne. < http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol34_1-2/34-1&2-Grimard.pdf >. Consulté le 24 août 2007.

(3) Grimard, Jacques, Charles Ramangalahy, Basma Makhlouf et Michel Pérusse. 2006. « Chapitre 6 : Archives ». In *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives: cahier 1 : Premier regard*, Observatoire de la culture et des communications du Québec. En ligne. < http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf >. Consulté le 15 juin 2007.

(4) Couture, Carol et Jacques Grimard. 2003. « Aspects généraux et particuliers de l'administration d'un service d'archives ». In *La gestion d'un centre d'archives : mélanges en l'honneur de Robert Caron*, Louise Gagnon-Arguin et Jacques Grimard (sous la direction de). Collection « Gestion de l'information ». Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 57-82.

(5) Grimard, Jacques. 1999. « De la gouvernance de la préservation : cadre légal, éthique et technologique de gestion de la préservation ». In *Actes de la Conférence internationale de la table ronde des archives*, XXXIV-CITRA, Budapest. En ligne. < <http://www.ica.org/citra/citra.budapest.1999/grimard.pdf> >. Consulté le 20 août 2007.

- (6) Grimard, Jacques. 1997. « Le Centre de préservation à Gatineau : un lieu de mémoire ». *L'Archiviste*, no 114, 7-9.
- (7) Grimard, Jacques. 1995. « Le défi de l'audiovisuel : perpétuer la puissance d'évocation de l'évanescence ». *L'Archiviste*, no110, 2-4.
- (8) Grimard, Jacques. 2006. « Le patrimoine documentaire du Québec à l'heure du virage numérique ». À *rayons ouverts*, no 68 (été 2006), 8-10. En ligne. < http://www.banq.qc.ca/documents/a_propos_banq/nos_publications/a_rayons_ouverts/ARO_68.pdf >. Consulté le 4 septembre 2007.
- (9) Grimard, Jacques. 1993. « La pratique archivistique a trouvé une identité : l'offre et la demande de services archivistiques en cette fin du vingtième siècle ». *Archives*, vol. 24, no 3 (hiver 1993), 3-12.
- (10) Grimard, Jacques. 1996. « Gérer la préservation à long terme des archives électroniques ou préserver le médium et le message ». *Archives*, vol. 27, no 4 (printemps 1996), 21-34. En ligne. < http://www.archivistes.qc.ca/revuearchives/vol27_4/27-4-Grimard.pdf >. Consulté le 24 août 2007.
- (11) Grimard, Jacques. 2002. « Conclusion du symposium : sommaire des présentations et exposés ». In *Les archives électroniques : une mémoire orpheline ou en mutation ? Actes du 4^e symposium du GIRA tenu aux Archives nationales du Québec (Montréal), le 22 mars 2002*, p. 138-143. En ligne. < http://www.gira-archives.org/documents/GIRA_2002.pdf >. Consulté le 25 juillet 2007.
- (12) Grimard, Jacques. 2005-2006. « L'archivistique à l'heure du paradigme de l'information ou la Révolution numérique à l'âge archivistique ». *Archives*, vol. 37, no 1, 59-87.
- (13) Grimard, Jacques. 2005-2006. « L'évaluation de programme : modèles multiples et caractéristiques souhaitables pour une application en milieu archivistique ». *Archives*, vol. 37, no 2, 73-98.
- (14) Grimard, Jacques. 1994. « Synthèse et commentaires sur les séances IV et V ». In *La mission de l'archiviste dans la société*, 2^e Symposium en archivistique organisé par le GIRA à l'Université de Montréal, les 8 et 9 avril 1994. p. 235-240. En ligne. < http://www.gira-archives.org/documents/GIRA_1994.pdf >. Consulté le 25 juillet 2007.
- (15) Grimard, Jacques. 1990. « Pour l'enrichissement de l'archivistique ». In *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche*, 1^{er} Symposium en archivistique organisé par le GIRA aux Archives nationales du Québec à Montréal, les 2 et 3 février 1990. p. 231-245. En ligne. < http://www.gira-archives.org/documents/GIRA_1990.pdf >. Consulté le 25 juillet 2007.

(16) Bergeron, Yves, Louise Dusseault-Letocho et Jacques Grimard. 2006. « Chapitre 2 : Regard historique sur l'univers du patrimoine, des institutions muséales et des archives ». In *État des lieux du patrimoine des institutions muséales et des archives: cahier 1 : Premier regard*, Observatoire de la culture et des communications du Québec. En ligne. < http://www.stat.gouv.qc.ca/observatoire/publicat_obs/pdf/cahier1etat_patrimoine.pdf >. Consulté le 15 juin 2007.

(17) Grimard, Jacques. 1989. « Université Laval : les programmes de formation en archivistique; philosophie et développement ». *Archives*, vol. 20, no 3 (hiver 1989), 11-18.

(18) Grimard, Jacques. 1994. « La valeur de témoignage : Laisser des traces significantes ». In *Les valeurs archivistiques : Théorie et pratique*, Actes du colloque organisé conjointement par la Division des archives et les Programmes d'archivistique de l'Université Laval, le 11 novembre 1993. Québec : Université Laval, 1993, 77-86.